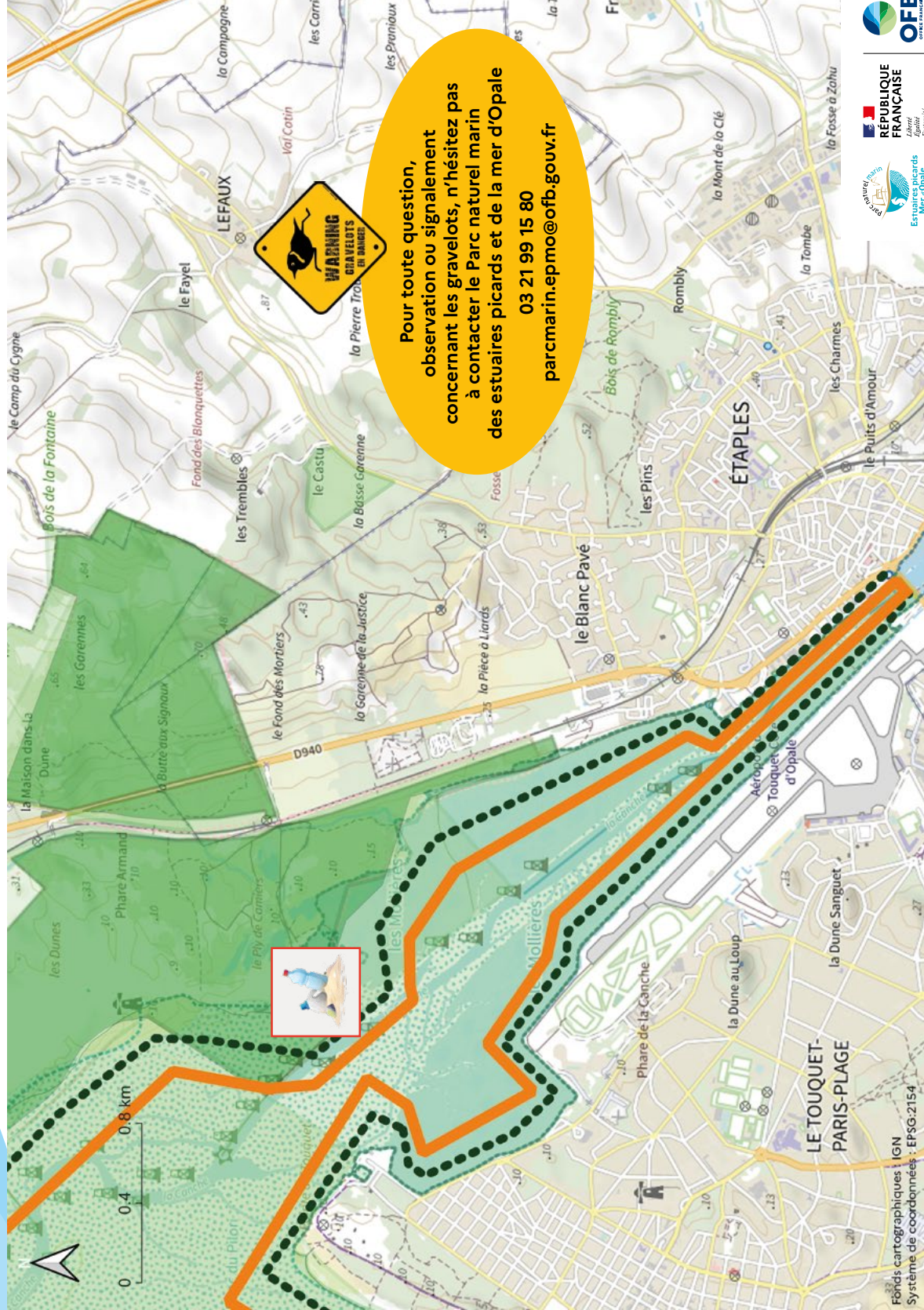


Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer Préconisations pour la commune d'Étaples-sur-Mer



Zone d'Intervention Sélective ZIS

Classement préconisé

Littoral de la commune d'Étapes-sur-Mer

Sensibilité

Estuaire de la Canche rive nord avec présence de vasières et prés salés et plage de sable avec dunes en arrière-plage au niveau de la réserve naturelle nationale de la baie de Canche, présence d'une végétation typique des lisses de mer bien préservée -> végétation en cours de reconstitution - continuum plage-dune à préserver.
Forts enjeux environnementaux.

Méthode

COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE

Le nettoyage mécanique est à proscrire sur les plages pourvues de dunes en arrière-plage car c'est un frein au maintien et au développement de la dune, à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Éviter le passage d'engins et le piétinement de la lisse de mer et de la végétation y compris dans les prés salés en ramassant en bordure et/ou en empruntant les cheminements existants. Éviter de ramasser en pied de dune pour préserver le continuum plage-dune. Laisser en place les bois flottés.

Fréquence de passage

ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE											
Fin mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	hiver			
1 passage après marées équinoxiales			Ponctuel			En fonction des besoins			Ponctuel		

Autres informations

Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.

